



Vigilance citoyenne sur les grandes questions scientifiques et médicales

La mission de contrôle assurée par l'Assemblée permet l'exercice d'une vigilance citoyenne sur les grands débats scientifiques et médicaux, malgré leur technicité croissante. En concentrant cette année leurs travaux sur l'amiante, l'effet de serre, la surconsommation de médicaments ou encore l'avenir de la bio-éthique, les députés ont montré le caractère prioritaire qu'ils accordaient à l'impératif de santé publique et au respect des droits de l'individu, face aux dérives possibles d'un progrès scientifique mal contrôlé.

Bio-éthique

L'Opecst prend un temps d'avance

Les études pionnières conduites depuis vingt ans par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) sur des thèmes tels que le nucléaire, le climat ou les nouvelles technologies de l'information, font autorité et irriguent l'ensemble des travaux de l'Assemblée sur les sujets à caractère scientifique. En témoignent pour l'année 2006 les débats législatifs sur les déchets radioactifs ou encore les travaux de la mission d'information sur l'effet de serre, durant lesquels les députés se sont constamment référés aux études de l'Office.

En 2006, celui-ci s'est de nouveau attaché à éclairer les domaines que le législateur devra réglementer dans

les années qui viennent. Deux rapports en offrent notamment l'illustration : le premier de Claude Birraux et Christian Bataille sur les nouvelles technologies de l'énergie étudie les perspectives de la séquestration du gaz carbonique et de l'ensemble des filières énergétiques, en analysant leurs avantages et leurs limites au regard des émissions de gaz à effet de serre ; le second a trait aux recherches sur les cellules humaines, qui a fait l'objet d'une étude conduite par le rapporteur Alain Claeys, dans la perspective du débat de modernisation des textes sur la bioéthique prévu avant 2009. Après avoir passé en revue les solutions retenues par nos partenaires européens, l'Office a livré

une première réflexion permettant de concilier les impératifs de défense de notre recherche nationale avec la sauvegarde des principes bioéthiques. Dans cet esprit, l'Office appelle à une réglementation européenne voire internationale, afin de conjurer le risque d'une exploitation de la détresse des femmes des pays pauvres et la création d'un « marché noir » de l'ovocyte.



Effet de serre

Lutter contre le sentiment de fatalité

Créée par la Conférence des Présidents à l'automne 2005, la mission d'information consacrée à l'effet de serre, présidée par Jean-Yves Le Déaut, avait pour tâche de conduire, sur le rapport de Nathalie Kosciusko Morizet, une étude sereine et objective sur ce sujet souvent abordé de manière passionnelle. La conclusion princi-

pale ressortant du rapport publié le 12 avril 2006 apparaît cependant sans ambiguïté: le changement climatique constitue bien le défi majeur du siècle qui s'ouvre et les activités humaines sont la cause majeure du réchauffement observé, avec des conséquences qui peuvent se révéler dramatiques, si rien n'est fait pour les juguler.

Pour répondre à ce constat sans concession, le rapport formule un ensemble de recommandations, tant nationales qu'européennes, qui démontrent que, **loin de toute fatalité, une mobilisation de tous peut aboutir à des résultats positifs et significatifs**. Les moyens d'action envisageables ne manquent pas: meilleure implication des pouvoirs publics, formation et information des citoyens, utilisation plus grande de l'arme fiscale, renforcement du système des quotas, soutien à la recherche...

Sur le plan international, le rapport estime que la priorité réside dans l'accroissement des transferts de technologies pour favoriser un développement propre des pays en développement.



Santé et solidarité

réflexions d'avenir



Créée en 2003, l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) a pour mission d'informer le Parlement des conséquences des choix de santé publique et de suivre les lois de financement de la sécurité sociale. Il poursuit depuis sa création une activité soutenue, comme en témoigne en 2006 la publication du rapport de Maryvonne Briot, consacré à l'analyse du problème posé par la surconsommation de psychotropes dans notre pays. Ceux-ci, dont les effets secondaires peuvent se révéler très néfastes, se sont en quelques années hissés au deuxième rang du classement des médicaments les plus consommés en France. Constatant un niveau de consommation excessif mais aussi des cas de prescription injustifiée, **le rapport dresse un tableau de recommandations opérationnelles**: meilleure

formation initiale et continue des médecins, amélioration de la prise en charge des soins en santé mentale et mise en œuvre de campagnes d'information sur le bon usage des psychotropes. Parallèlement, la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale - placée au sein de la commission chargée des affaires sociales - a rendu deux rapports: l'un, de Paulette Guinchard, sur le financement des établissements d'hébergement des personnes âgées, l'autre, de Jean-Marie Rolland, sur la tarification à l'activité dans les établissements de santé. À cet égard, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a notamment élargi le nombre de personnes pouvant bénéficier d'une aide à la souscription d'une complémentaire santé et prévu des mesures rigoureuses de lutte contre la fraude.



Amiante

Le devoir de réforme



Créée au printemps 2005, la mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante, présidée par Jean Le Garrec, a établi, au terme de 60 auditions et 7 tables rondes, une série de 51 recommandations. Elle préconise notamment d'aménager les dispositifs de prise en charge des victimes, d'améliorer le suivi médical des personnes exposées, d'assurer un traitement sécurisé de l'amiante en place, de combler les lacunes de la réglementation, de contrôler plus rigoureusement son

application et d'informer plus largement le public et les salariés. En conclusion de son rapport du 22 février 2006 présenté par Jean Lemièrre, **la mission a souhaité attirer avec une certaine solennité l'attention de tous les décideurs sur l'urgence d'une remise à plat de notre régime de réparation des accidents du travail hérité du XIX^e siècle** et, plus encore, sur la nécessité d'une refonte totale de notre système de prévention des risques professionnels.